

COMPTE RENDU SEANCE

Du Lundi 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le lundi 11 juillet à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à CABROL Jacqueline

BERNA Martine donne procuration à MILHET Benoit

Secrétaire de séance :

AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2022 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement du poste d'ATSEM à l'école pour l'année scolaire 2022/2023.

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2022/2023.

Vote du tarif cantine pour 2022/2023.

Il est proposé au conseil municipal de voter le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 3,85€ le ticket.

Prix du gîte communal pour 2023.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le tarif de 20€ par personne et par nuitée dont 0,50cts correspondant à la taxe de séjour.

Le nouveau tarif pour le gîte communal prendra effet au 1 janvier 2023.

Plan de financement travaux Eglise.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux à l'église du village.

Mme Le Maire propose au conseil municipal un plan de financement :

DETR 2022 40% 2 783,92 €

CACM 30% 2 087,94 €

Autofinancement (commune) 30% 2 087,94 €

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

Subvention ADMR.

Mme Le Maire propose une subvention de 20€ par adhérent de la commune soit (4x20€) 80€.

Après délibération il y a :

une abstention, le reste du conseil municipal accepte la proposition de subvention à l'ADMR pour la somme de 80€.

Subventions aux associations communales pour 2022.

Propositions de subventions aux associations de la commune :

- Association de Chasse : 150€
- Association APE ABC : 50€
- Association Pêche : 150€
- Association Anciens combattants : 75€
- Association MJC : 700€
- Association Le Militarial : 1200€

Après délibération il y a :

Une abstention pour l'association APE ABC.

Une abstention pour le Militarial.

Le reste du conseil municipal accepte les subventions aux associations.

Subvention à l'association « Génération Mouvement les aînés de Boissezon » pour 2022.

Une proposition de subvention pour l'association « Génération Mouvement les aînés de Boissezon. » est faite : 250€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Subvention à l'association Arts Passion pour 2022.

Une proposition de subvention est faite pour l'association Arts Passion.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Subvention 2022/2023 à l'école communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Voirie communale annule et remplace la délibération 2022_D10.

Vu la mise en place du nouvel adressage en 2022.

Vu la demande de la Préfecture sollicitant la commune afin de leur communiquer le recensement de la voirie communale pour 2022.

Un nouveau recensement de la longueur de la voirie communale est établi :

-Les routes longueur totale entretenue 10 655 mètres.

-Les impasses longueur totale entretenue 815 mètres.

-Voies à caractère de rues longueur totale entretenue 4 483 mètres.

-Voies communales longueur totale entretenue 4 956 mètres.

Soit un total de voirie communale de 20 909mètres.

Après délibération le conseil approuve le nouveau recensement de la longueur de la voirie communale.

Prêt de tables et/ou chaises.

Vu les divers problèmes constatés ces derniers temps suite aux prêts de tables et de chaises appartenant à la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de résoudre le problème afin que cela ne se reproduise plus.

Il est proposé de mettre en place une caution de 300€ pour chaque demande de prêt de tables et/ou de chaises. Les tables et les chaises devront être rendu propre et en bon état. **En cas de salissures ou de défauts sur les tables et/ou chaises la commune se réserve le droit de ne pas restituer la caution.**

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la caution de 300€ pour chaque prêt de tables et/ou chaises appartenant à la commune.

Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage.

Urbanisme dénomination de voie.

Mme Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la dénomination d'une voie située à la Peyrarque Basse, sur la Route d'Augmontel à Anglès sur la RD 61.

En conséquence, Mme Le Maire propose d'approuver la dénomination ci-dessous :

N° Annexes	Voie à dénommer	Dénominations Proposées
1	Impasse à La Peyrarque Basse qui se trouve sur la Route d'Augmontel à Anglès Sur la RD 61	Impasse de la Peyrarque Basse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve la dénomination de voie telle que proposée.

Plan de financement pour l'adressage et panneaux de signalisations.

Mme Le Maire propose au conseil municipal un plan de financement :

Conseil départemental 30% 1 521,35€

CACM 35% 1 774,91€

Autofinancement (commune) 35% 1 774,91€

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

La séance est levée à 20h15